

### Procédures d'évaluation pour confirmer ou infirmer un changement de groupe

#### **Pour les groupes B, C, D**

1. Le bénévole du groupe désigné sera l'intermédiaire entre le membre et le CA. Il devra contacter le membre du CA responsable des bénévoles via son courriel ([apbl.vp@gmail.com](mailto:apbl.vp@gmail.com)) afin de faire une demande d'évaluation pour un joueur qui a été ciblé pour monter ou descendre de groupe. Le bénévole devra auparavant avoir observé le dit joueur sur une période minimum de 3 plages horaires.
2. Le membre du CA responsable des bénévoles regroupe les demandes à la fin de chaque mois. Un membre du CA ira voir la personne désignée pour déterminer s'il y a lieu de changer le niveau.
3. Le joueur sera informé par courriel de la décision finale en recevant ce type de libellé:
  - Le joueur possède les habiletés techniques pour passer au niveau supérieur ou
  - Le joueur doit consolider certaines habiletés techniques pour revenir dans le groupe "X" ou
  - Le joueur doit consolider certaines habiletés techniques avant de passer au niveau supérieur.
4. Le membre du CA responsable des bénévoles, suite à la décision, communiquera avec André Béliveau, responsable des plages-horaires si la personne évaluée doit changer de groupe.

#### **Pour le groupe A**

1. L'an dernier, les évaluations ont permis de classer environ 31 personnes.
2. Les joueurs du **groupe A**, qui n'ont pas été évalués pour la saison 2024-2025, par une personne qualifiée (désignée par le CA) devront se présenter à une plage-horaire préalablement fixée afin d'être officiellement évalués pour confirmer leur niveau. Les réservistes, sur la liste de la saison 2023-2024, auront à suivre la même démarche pour être acceptés.
3. Tous les joueurs ayant démontré leur intérêt à faire partie du groupe A seront également invités.
4. Nous ferons appel à une personne qualifiée (rémunérée et neutre, à nommer) pour de nouvelles évaluations.
5. Un consentement sera signé par chaque joueur qui requiert une évaluation. La grille complétée ne sera pas remise au joueur. L'évaluation demeurera confidentielle.

6. Le déroulement de l'évaluation sera faite en 2 parties: évaluations des compétences des coups et évaluation en situation de jeu par l'évaluateur retenu.
7. Le joueur sera informé par courriel de la décision finale.
8. Une nouvelle demande pourra être envisagée à la nouvelle saison d'automne.
9. Le/La Président(e), suite aux recommandations de l'évaluateur, communiquera avec André Béliveau, responsable des plages-horaires si la personne évaluée doit changer de groupe.

**N.B. En aucun temps, un bénévole ne pourra donner une opinion ou faire une évaluation d'un joueur.**